



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 23 mars 2018

Présidence : Mme Anuta Pichon

Objet : **Préavis n° 2018/01** – Mon Repos – Remplacement de l'ascenseur et transformation de la salle de réception – Demande de crédit de construction

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2018/01,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accepter le projet de remplacement de l'ascenseur ~~et de la rénovation de la salle des réceptions~~, selon le présent préavis ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de ~~Fr. 350'000.00 (trois-cent cinquante mille francs)~~ Fr. 190'000.00 (cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 351 « Bâtiments administratifs et techniques » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 351.5030.219 « Mon Repos - Remplacement de l'ascenseur et transformation de la salle des réceptions ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 23 mars 2018.

La Présidente

Anuta Pichon



La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano